

Enquêtes publiques

172306

ARRÊTÉ DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Sumène

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Annule et remplace l'arrêté N°2019-097 du 24 septembre 2019

Arrêté prescrivant l'enquête publique pour la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et s. et R 153-8 et suivants;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-9 et suivants ;

Vu la délibération en date du 20/06/2014 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 18/07/2019 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme;

Vu les pièces du dossier de plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique

Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;

Vu l'ordonnance en date du 22/08/2019 de M. le président du tribunal administratif de Nîmes désignant Mme PULICANI Nicole, commissaire enquêteur.

ARRETE :

Article 1er : Objet et dates de l'enquête.

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du plan local d'urbanisme de la commune de Sumène pour une durée de 32 jours à compter du **vendredi 27 décembre 2019 jusqu'au lundi 27 janvier 2020 inclus**, qui a pour principal objet la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Au terme de l'enquête, le conseil municipal de Sumène aura compétence pour prendre la décision d'approbation du plan local d'urbanisme.

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Mme PULICANI Nicole domiciliée 222 Vieille route d'Anduze 30380 St Christol-les-Ales, Attachée Préfecture à la Retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes.

Mme PULICANI Nicole siègera à la mairie de Sumène où toutes les observations doivent lui être adressées.

Article 3 : Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Sumène, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au Commissaire enquêteur :

Mme PULICANI Nicole ; 222 Vieille route d'Anduze 30380 St Christol-les-Ales.

Vos remarques pourront également être déposées par mail à l'adresse suivante : plu.sumene@orange.fr

Article 4 : Recueil des observations du public

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur l'utilité publique du projet de révision du PLU de la commune de Sumène à la mairie les :

1. **Vendredi 27 décembre 2019 de 9h00 à 12h00**

2. **Mardi 14 janvier 2020 de 9h00 à 12h00**

3. **Lundi 27 janvier 2020 de 14h00 à 17h00**

Les informations relatives à l'enquête pourront être demandées à la Mairie de Sumène et pourront être consultées sur le site : www.sumene.fr

Article 5 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Article 6 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à M. le préfet du département de Gard.

Article 7 : Mesures de publicité

15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage, de presse écrite, l'objet de l'enquête, les noms et qualités du commissaire enquêteur, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

Article 8 : Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le préfet du département de Gard
- M. le président du Tribunal Administratif de Nîmes
- Mme le Commissaire Enquêteur

Fait à Sumène, le 11/10/2019

Le Maire, Jérôme MORALI